

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 juin 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 36 et 148 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

La situation au Moyen-Orient**Mesures visant à éliminer le terrorisme international****Lettres identiques datées du 29 juin 2005, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur un autre grave incident survenu aujourd'hui le long de la frontière d'Israël avec le Liban.

Cet après-midi (heure locale), un groupe de terroristes du Hezbollah a franchi la ligne bleue, apparemment avec l'intention de placer des charges explosives en territoire israélien dans la région de Har Dov. Les soldats des Forces de défense israéliennes ont intercepté ces terroristes et fait échec à l'attaque à plus grande échelle que ceux-ci avaient préparée. Trois soldats ont été blessés dans l'échange de tirs qui a suivi.

Parallèlement à cet incident, le Hezbollah a lancé contre les positions israéliennes du secteur un tir de barrage au mortier qui a fait un mort et trois blessés parmi les soldats israéliens. Ces incidents constituent des violations flagrantes de la ligne bleue.

Le grave incident d'aujourd'hui s'inscrit dans une nouvelle série d'attaques lancées à travers la frontière par l'organisation terroriste Hezbollah, qui est basée au Liban. Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises au cours des dernières semaines et comme le montrent les déclarations menaçantes faites par ses dirigeants, l'organisation terroriste Hezbollah essaie de faire monter la tension le long de la frontière entre le Liban et Israël. Tout ceci a pour toile de fond les multiples efforts déployés par le Gouvernement libanais et la communauté internationale pour encourager l'avènement d'une réalité plus favorable et plus stable au Liban.

L'attaque lancée aujourd'hui par le Hezbollah n'était par conséquent pas dirigée seulement contre Israël, mais aussi contre la communauté internationale, contre le peuple libanais et contre tous ceux qui appuient la récente et positive évolution du Liban vers la démocratisation. Israël compte que le Gouvernement



libanais, qu'il tient pour responsable de toute activité de ce genre menée sur son territoire, prendra immédiatement des mesures pour disperser et désarmer tous les terroristes libanais et étrangers actifs au Liban.

Le Gouvernement israélien engage une fois de plus la communauté internationale à veiller à ce que le Gouvernement libanais s'acquitte des obligations qui sont les siennes en vertu des normes du droit international et prenne immédiatement les vastes mesures nécessaires pour rétablir son autorité sur le sud de son territoire et empêcher de nouvelles attaques terroristes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 148 de son ordre du jour. J'adresse la même lettre au Président du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**
